



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL No 6
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 16 septembre 2019 de 20h00 à 22h00
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REPLACE PAR
Président	S. Sidler	x		
Vice-Président	M. Zimmermann	x		
Secrétaire	P. Schenker	x		
Conseillers municipaux	A. Angelo	x		
	C. Angelo	x		
	N. Cacitti		x	
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte	x		
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier-Magnan	x		
	J. Jaussi	x		
	J. Kummer	x		
	J.-M. Leiser	x		
	B. Levrat	x		
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci		x	
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger	x		
	Ch. Sudan	x		
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	P. Malek-Asghar	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire général	F. Lavanchy	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 17 juin 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Présidence et Vice-Présidence du local de vote 2020
5. Dates des séances du Conseil municipal 2020
6. Validation du nouvel organe de contrôle pour la Fondation communale de Versoix-Samuel May
7. Fondation communale de Versoix-Samuel May : comptes 2018
8. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

Mme Cacitti et M. Ricci sont excusés.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2019

La modification suivante est proposée à la page 17, point 9.1 : Motion présentée par les Verts, le PDC, le PLR, le PS et le MCG L'eau de la nappe phréatique de la Divonne/Versoix ne doit pas finir en bouteilles :

Ajouter « **M. Richard prend la parole.** »

Muni de cette modification, le PV de la séance du 17 juin 2019 est accepté par 23 oui et 1 abstention (24 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Le Président informe que les Conseillers municipaux peuvent faire valoir leur droit d'opposition concernant les décisions de l'ACG jusqu'au 21 octobre.

2.2 Le Président informe du changement de statuts du GIAP. Une séance d'information est prévue à ce sujet le 6 novembre 2019 de 18h15 à 21h00 à UniMail.

2.3 Le Président transmet les dates des élections du CM pour l'année 2020 : 1^{er} tour : 15 mars 2020 ; 2^{ème} tour : 5 avril 2020.

2.4 Le Vice-Président fait part de son soulagement après l'annonce le 3 septembre dernier en séance publique à Divonne, de l'abandon du projet d'usine d'embouteillage de la Divonne.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**M. Lambert, Maire****Projet d'usine d'embouteillage - Divonne-les-Bains**

M. Lambert fait part de la satisfaction de la Ville de Versoix et des communes de Terre Sainte et les deux communes genevoises qui se sont associées dans le recours gracieux d'avoir appris l'arrêt du projet de l'usine d'embouteillage de l'eau de Divonne. M. Lambert indique qu'un recours contentieux a toutefois été déposé en raison de la nécessité de garantir que le permis de construire serait annulé.

CFF

M. Lambert signale avec satisfaction que les trains régionaux rouleront aussi de nuit, 24/24 le week-end, dès le 15 décembre prochain. EN effet suite à la consultation des horaires CFF 2020, les requêtes suivantes avaient été formulées: « refus de suppression des arrêts diurnes et nocturnes à Versoix ; pourquoi la gare de Coppet est mieux desservie que la gare de Versoix alors que la population est moindre ».

Dossier après PSIA

M. Lambert constate que les communes sont prévenues « à l'arrache » qu'une enquête publique est ouverte du 18 septembre au 18 octobre 2019 sur l'adoption des nouvelles courbes de bruit publiées récemment. Un exemplaire des plans et documents est à disposition en consultation à la Mairie. Cette documentation est également disponible sur le site de l'OFAC :

<https://www.bazl.admin.ch/bazl/fr/home/secure/infrastructure/aerodromes/aerodromen-flugplaetze.html>

Une séance publique sera organisée par la Mairie de Genthod le 9 octobre 2019 à 20h00 au centre communal de Genthod à 20h00.

La voie verte : un chantier en devenir

M. Lambert signale l'inauguration d'une exposition issue de la stratégie intercommunale d'aménagement des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Versoix, projet phare soutenu par l'Office de l'urbanisme. Ce projet présente les travaux d'étudiants de l'Université de Genève et de l'Hepia. Une visite guidée de l'exposition a lieu le 15 septembre.

La nuit est belle

M. Lambert signale l'événement « La nuit est belle » le jeudi 26 septembre 2019. Cette opération à l'échelle du Grand Genève a été initiée par le Museum d'histoire naturelle de Genève, la société d'astronomie, la Maison du Salève et le Grand Genève. De nombreuses communes participent à cette manifestation sert à lutter contre la pollution lumineuse.

Route de Suisse : adaptation du projet

M. Lambert signale les mesures de circulation prises dans le cadre de la requalification de la route de Suisse. Il explique les notions de réseau routier pénétrant et réseau routier structurant concernant la traversée de Versoix et les mesures différenciées suivantes :

1. limitation 30 km/h dans le secteur Versoix Centre Bourg
2. réglementation aménagement cycles/piétons
3. aménagement secteur pont de la Versoix
4. fonctionnement des feux de Pont-Céard

Culture

M. Lambert informe que le Zooloo Festival s'est très bien déroulé à la Grève avec une météo clémente. Il adresse ses félicitations à la jeunesse pour l'organisation de cet événement musical.

M. Lambert a eu le plaisir d'assister à un concert-récitation sur Erik Satie au Boléro, avec une cantatrice soprano, une pianiste de renommée internationale

et un comédien bien connu à Versoix. Il adresse ses félicitations à M. Michel Zimmermann pour ce magnifique spectacle.

M. Lambert signale l'exposition en cours « Terriens » dans le Hall du Boléro jusqu'au 6 octobre 2019 et l'exposition « les Ateliers d'art » d'Ecole & Quartier à la Galerie du Boléro jusqu'au 14 octobre 2019.

Agenda :

- 29 septembre 2019 à 18h00 : Ciné Concert au Temple avec la nouvelle organiste
- 27-28 septembre 2019 dès 19h00 : la Gallagiu sous le couvert de l'école Lachenal.
- 2 novembre 2019 : exposition au Boléro sur le recensement architectural.

Mme Enhas, Conseillère administrative

Travaux

Route de Suisse

Mme Enhas signale que les travaux avancent selon l'agenda prévu. Les étapes 1 et 2 sont maintenant terminées. Quelques photos sont projetées sur grand écran afin d'illustrer ses propos. Le revêtement phono absorbant a été posé pendant l'été sur le secteur allant du canton de Vaud au carrefour de la route de Sauvigny. L'étape 3 avance bien avec d'importants travaux concernant la pose des collecteurs et le travail des SIG. La phase 4 a débuté et entraîne de nombreuses nuisances. L'accès aux commerces est maintenu. Les travaux du pont sur la Versoix ont bien avancé. Le secteur « Quai » d'importantes modifications du trafic sont à noter (double sens jusqu'à fin octobre).

Une vue aérienne de l'avancement des travaux filmée par drone est disponible sur le site de la mairie.

Les travaux de réaménagement des aires de jeux

La réfection complète des aires de jeux à Versoix se poursuit (Lachenal, Radi, etc). La pause de l'été a permis de bien avancer. Il est prévu de poser les nouveaux jeux fin septembre.

Sercive social

Mme Enhas signale un changement au niveau de la direction des établissements Versoix Lachenal et Collex-Bossy : M. Robert Dupertuis est parti à la retraite.

Mme Enhas signale le départ de Mme Desiderio, Cheffe du service social, jeunesse depuis le 31 août 2019. Les démarches pour la remplacer sont d'ores et déjà entreprises. Mme Enhas tient à adresser ses remerciements au service des ressources humaines pour sa précieuse collaboration. Une nouvelle personne devrait pouvoir être accueillie dès le 1^{er} janvier prochain.

Agenda

- Mercredi 2 octobre l'après-midi à la salle Lachenal : Fête des jubilaires
- Samedi 5 octobre : cérémonie d'accueil pour les nouveaux habitants. Des stands d'informations seront tenus par les services de l'administration communale et par les associations locales. Avec le soutien du BIE (bureau d'intégration des étrangers), un programme d'accueil a pu être mis en place sur la commune qui comprend l'envoi systématique d'un courrier de bienvenue à toute personne arrivant sur la commune, ainsi que d'une brochure

d'informations pratiques « Bienvenue à Versoix ». Cette cérémonie sera suivie le samedi 12 octobre d'un parcours d'accueil qui permettra aux nouveaux arrivants de découvrir la Ville de Versoix.

Sports et manifestations

Championnat suisse d'OCR

24 et 25 août 2019 : le Centre sportif a accueilli la première manche du premier championnat suisse d'OCR. Cette course d'obstacles a attiré plus de 260 participants sur différents parcours qui allaient de 500 m à 12 km. Quelques photos sont projetées sur grand écran. Les organisateurs de ce nouveau sport en développement, très satisfaits de cette première expérience, ont déjà fait part à la commune de leur volonté de revenir l'année prochaine.

28 et 29 septembre 2019 : Accueil de la Run Mate, course relais autour du lac Léman, sur 2 jours, de plus de 200 km. Cette grande course, avec plus de 200 équipes inscrites, prendra le départ à Vevey et suivra les rives du lac. Versoix sera le 18^{ème} point relais sur une trentaine de points relais sur l'ensemble du parcours. Mme Enhas encourage chacune et chacun à venir soutenir ces équipes au Centre sportif.

20 octobre 2019 à 10h00 : premier entraînement de la Course de l'Escalade au Centre sportif de Versoix.

Mme Enhas signale l'ouverture de la patinoire le 23 novembre prochain, jusqu'au 16 février 2020.

M. Malek-Asghar, Conseiller administratif

Bâtiments

Bon Séjour

Grâce à quelques photos projetées sur grand écran, M. Malek-Asghar donne des informations sur l'avancement des travaux de Bon-Séjour. Le bâtiment appelé « la Tourelle » sort actuellement de terre. Tout se déroule en temps et en heures. S'agissant du restaurant scolaire, l'ouverture devrait pouvoir se faire en janvier 2020. Il précise que tout le Conseil municipal est le bienvenu lors des visites de ce chantier.

Les forages : chauffage à distance

M. Malek-Asghar relève l'intérêt de ce projet pilote au niveau fédéral qui permettra d'exploiter les ressources en lien avec la géothermie.

La sortie des seniors

Quelques photos sont projetées sur grand écran afin d'illustrer cet événement qui a rencontré un grand succès. M. Malek-Asghar adresse ses remerciements aux Conseillers municipaux qui ont participé ainsi qu'aux services communaux pour l'organisation de cette sortie au parc des oiseaux à Villars-les-Dombes.

4. PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE DU LOCAL DE VOTE POUR 2020

La Présidence du local de vote est attribuée à la fraction MCG, comme suit :

Mme L. Chaoui, Présidente

M. A. Angelo, Suppléant

La Vice-présidence est attribuée à la fraction PLR, comme suit :
M. T. Fauchier-Magnan, Vice-Président
M. D Cuinier, Suppléant.

5. DATE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2020

Les dates des séances du Conseil municipal pour 2019 sont validées :

- lundi 3 février 2020
- lundi 9 mars 2020
- lundi 6 avril 2020
- lundi 11 mai 2020 (comptes 2019)
- lundi 2 juin 2020 (séance d'installation)
- lundi 15 juin 2020
- lundi 14 septembre 2020
- lundi 5 octobre 2020
- lundi 23 novembre 2020 (budget 2021)
- lundi 14 décembre 2020.

Le calendrier des commissions municipales 2020 sera transmis prochainement.

6. VALIDATION DU NOUVEL ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES POUR LA FONDATION VERSOIX-SAMUEL MAY

M. Malek-Asghar signale que le nouvel organe de contrôle doit être validé dans le cadre du passage à MCH2. Il précise que ce dossier a été présenté en détail lors de la Commission des Finances par le Président du Conseil de Fondation M. Ricci et par la Fiduciaire qui a assisté la Fondation dans cet exercice. Un contrôle complet des comptes est désormais nécessaire et engendre la nomination d'un nouvel organe de contrôle. M. Malek-Asghar remercie le CM de bien vouloir valider la désignation en tant qu'organe de contrôle des comptes pour la Fondation communale de Versoix-Samuel May, la Société Bonnefous Audit S.A., sise Rue du Cendrier 24 à Genève.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte confirme que la Commission des finances a assisté à une présentation complète de ce dossier et a préavisé cette désignation à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 12 septembre dernier.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

« VALIDATION DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY »

Conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix du 17 janvier 2008 ;

Conformément à l'article 21 des statuts de la Fondation communale de Versoix-Samuel May ;

Vu la nécessité pour la Fondation communale de Versoix-Samuel May de faire contrôler ses comptes par une fiduciaire agréée en tant qu'expert-réviseur et ayant obtenu la reconnaissance MCH2 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 12 septembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITÉ (24 VOTANTS)**

1. De désigner en tant qu'organe de contrôle des comptes pour la Fondation communale de Versoix-Samuel May, la Société Bonnefous Audit S.A., sise Rue du Cendrier 24 à Genève.

7. COMPTES 2018 DE LA FONDATION VERSOIX-SAMUEL MAY

M. Malek-Asghar présente et commente de manière synthétique les comptes 2018 de la Fondation Versoix-Samuel May.

Le résultat de l'exercice 2018 s'est bouclé avec un excédent de CHF 1'548'433,47. Dans le cadre de MCH2, on note une fluctuation des comptes plus importante chaque année. M. Malek-Asghar relève avec satisfaction un excellent résultat avec un bilan qui augmente en passant de CHF 116'230'369,52 à CHF 117'580'341,84, les fonds propres ayant augmenté. La Fondation dispose ainsi de liquidités lui permettant de faire face à différents projets en cours.

Ces comptes n'ont pas appelé de remarques particulières, ni de la Fiduciaire, ni de la Commission des Finances. C'est donc au nom du CA, pour le compte de la Fondation communale de Versoix-Samuel May que M. Malek-Asghar prie le Conseil municipal de bien vouloir approuver ces comptes. Il tient à remercier les membres du Conseil de Fondation pour le temps qu'ils consacrent à gérer ces importantes affaires communales.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances a préavisé favorablement les comptes 2018 de la Fondation Versoix-Samuel May à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 12 septembre 2019.

Discussion :

M. Angelo constate que les chiffres ne sont pas faciles à comprendre en raison du passage à MCH2. En tant que membre siégeant au Conseil de Fondation, il prie les Conseillers municipaux d'approuver les comptes 2018 de la Fondation Versoix-Samuel May.

**« APPROBATION DES COMPTES 2018
DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion des comptes 2018 établi par l'organe de révision, soit la Société Bonnefous Audit S.A., sise Rue du Cendrier 24 à Genève, daté du 11 juin 2019 ;

Vu l'approbation des comptes 2018 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May par son Conseil en séance du 28 août 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 12 septembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITÉ (24 VOTANTS)**

1. Les comptes 2018 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, tels que présentés dans le rapport de la Société Bonnefous Audit S.A., sise Rue du Cendrier 24 à Genève, daté du 11 juin 2019 ;
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, de la gestion de ses comptes 2018, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

8.1 Motion présentée par les Verts, le PDC, le PS, Antonio Angelo et Cynthia Angelo : L'urgence climatique nécessite un plan climat communal

M. Richard prend la parole :

Lors d'une conférence de presse, Mme Patricia Espinosa (secrétaire exécutive de l'ONU pour le climat) a souligné la nécessité de faire preuve de détermination en matière d'ambition pour le changement climatique. Elle s'est fait l'écho des appels à l'action lancés par le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, qui a indiqué que le changement climatique était le défi le plus important de l'humanité. Elle s'est également félicitée de l'engagement du pape François, qui a qualifié les changements climatiques d'« acte d'injustice brutal envers les pauvres et les générations futures. »

Nous devons aussi agir, car c'est autant au niveau des villes que des états que le virage doit être marqué.

Comme de nombreuses autres communautés, Versoix doit se joindre aux efforts à entreprendre pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, et éviter les

situations catastrophiques qui formeraient l'environnement naturel et social de nos enfants et petits-enfants si nous n'agissions pas maintenant.

La motion qui vous est soumise ce soir vise à organiser les réalisations de notre commune dans la perspective de la lutte contre le réchauffement climatique.

Il nous apparaît nécessaire de coordonner les actions à venir, de se donner des lignes directrices, des axes de travail et de subordonner les activités de notre commune à la lutte contre le réchauffement climatique. Cela concerne l'ensemble des dicastères et services de notre administration, qui doivent agir de manière concertée.

Pour ce faire, nous proposons que notre Conseil Administratif élabore et nous présente un "plan climat" ambitieux et réalisable, mesurable et explicitable.

Il nous paraît prioritaire et indispensable de piloter nos activités communales et nos actions envers notre population avec une référence constante à la visée attendue : parvenir à limiter le réchauffement climatique selon les accords de Paris. La désignation d'un "pilote" est donc essentielle.

À une semaine du sommet de l'ONU, nous vous invitons à déclarer l'urgence climatique et à soutenir cette motion pour un plan climat communal, à mettre en œuvre sans délai, pour les mois et les années à venir...

Au nom des motionnaires,

Y. Richard »

Discussion :

M. Chappatte indique qu'il s'agit de mettre les forces en commun, de se fixer des objectifs clairs et mesurables en vue de réduire l'impact que la Ville de Versoix a sur l'environnement mais également de prendre un certain nombre de mesures pour lutter contre le réchauffement. Chacun a un rôle à jouer. Il est encore temps de se rassembler autour de ce thème. Il est très positif pour la suite : un monde meilleur est possible ! La fraction PDC soutiendra cette motion.

En tant que Maire, M. Lambert comprend l'importance de l'enjeu. Une méthode devra être fixée, non pas basée sur l'hyper vitesse malgré l'urgence, mais sur le désir de bien faire. Des outils se mettent en place au sein du CA avec le plan climat cantonal, dont la version « développement durable » va sortir pour les communes. Il relève l'intérêt d'entrer dans la démarche avec le canton et réfléchir aux actions à entreprendre au niveau communal. Ce dossier n'est pas l'affaire que d'une seule personne au sein du Conseil administratif.

Pour reprendre les paroles de M. Lambert en début de séance « à l'arrache », M. Lima vient de prendre connaissance de la motion. Il constate que tous sont d'accord avec la création et le développement d'un plan communal pour le climat. Il s'agit de structurer toute une série de mesures qui sont déjà discutées au sein des différentes commissions, et en particulier la TVEDD. Il s'agit de mutualiser les forces et il se sent assez confiant à ce sujet. Il en profite pour proposer une action au plan communal. Une proposition certes humble mais qui

respecte les vœux de la motion : ambitieuse, réaliste, mesurable, concrète et pragmatique. Avant de demander aux autres de faire des efforts, il faut commencer soi-même : il propose ainsi de faire l'effort d'abandonner le voyage annuel du Conseil municipal.

M. Jaussi remercie M. Lima pour sa prise de parole. Il propose à son tour de faire un effort concret : de venir au Conseil municipal à pied ou en vélo mais pas en voiture et en scooter. Le but de cette motion est de montrer que la Ville de Versoix n'a pas été efficace en ce qui concerne le DD. Il affirme que la commune a clairement besoin d'une personne responsable au niveau de l'administration du développement durable, pour mettre en œuvre un certain nombre de mesures, comme cela se fait déjà dans plusieurs communes genevoises. Il souligne le mot « urgence » dans le concept d'urgence climatique. Il faut agir maintenant avec des investissements conséquents, en équipant par exemple tous les bâtiments communaux de panneaux solaires. Il y a une certaine urgence.

M. Chappatte propose de prendre un peu de hauteur afin de structurer les actions. Il a entendu le vœu du CA de ne pas partir seul au combat c'est pourquoi il propose de désigner une commission ad hoc « plan climat ». Cette commission sera chargée d'accompagner le Conseil administratif et de fixer des objectifs. Il relève l'importance de se faire accompagner de spécialistes et de recruter à l'extérieur en donnant mandat à des spécialistes. Il propose formellement la création d'une commission ad hoc « plan climat ».

M. Marquis ne revient pas sur le fond de la motion mais réagit à la proposition de M. Chappatte et transmet la position du PLR à ce sujet. Le Conseil compte une commission TVEDD. Cette commission est présidée par M. Rothlisberger et Mme Enhas en est la Conseillère administrative déléguée. La commune est donc outillée en termes de fonctionnement pour traiter de ce sujet. La motion propose le renvoi au CA en lui donnant mandat de proposer un projet de plan qui devrait être adopté par le CM et logiquement renvoyé en commission TVEDD. Créer une commission ad hoc va engendrer des jetons de présences et l'organisation de nouvelles séances. Il n'est pas favorable à la création d'une nouvelle commission.

En tant que vice-Président de la commission TVEDD, M. Kummer indique que cette commission traite beaucoup de sujets comme son nom l'indique. La création d'une « petite » commission ad hoc moins couteuse pourrait permettre au CM de se mettre tout de suite à la tâche et de ne pas reporter ce travail urgent.

La parole n'est plus demandée.

Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (24 votants).

La création d'une commission ad hoc est acceptée par 11 oui, 10 non et 3 abstentions (24 votants).

M. Rothlisberger tient à relever l'importance de prévoir un budget pour traiter du dossier « développement durable ».

8.2 Petite enfance

M. Levrat prend la parole :

« Vous me pardonnerez de vous infliger une petite piqûre de rappel. Grâce à la motion « Pour la création de 24 places de crèche pour la petite enfance dès la rentrée 2019 » acceptée à l'unanimité par notre Conseil et mise en œuvre avec diligence par le Conseil Administratif, la rentrée 2019 a vu s'étoffer l'offre de places de crèches ces 24 places sont devenues une réalité. Il s'agit maintenant de poursuivre notre effort en complétant ce projet par 16 places supplémentaires dans la même structure pour la rentrée 2020, conformément à ce qui était proposé dans le rapport de la Fondation de Versoix pour la petite enfance, initiatrice du projet.

Comme le faisait remarquer notre ministre des Finances lors du débat du 18 mars, les implications financières ne sont pas négligeables, je cite le PV « il rappelle également que la Fondation perçoit un montant d'environ 10 % du budget communal. Si ce projet est développé de manière concrète, ce chiffre passera à environ 15 % du budget communal. »

Ayons le courage d'aller au bout de nos bonnes intentions. Ces 40 places combleront partiellement une demande toujours croissante des familles versoisiennes, dont les parents travaillent, pour un accueil des enfants en âge préscolaire. Nous accueillerons donc favorablement un budget de la petite enfance comprenant ces 16 places de crèche.

Parallèlement, la garderie préserve ses 32 places, entre les Vers à Soie et Montfleury, pour un accueil plus restreint et sans repas. »

8.3 Sécurité route de Suisse

M. Riat constate que le dossier des travaux de la route de Suisse occupe le sujet au sein de 3 commissions notamment en ce qui concerne la sécurité. Il y a de nombreuses incohérences et beaucoup de questions et d'incompréhension de la population. Le PLR demande la tenue d'une « Toutes commission réunies » afin de traiter ce dossier dans un délai raisonnable.

Le Président prend note de cette demande et fixera prochainement une séance « Toutes commission réunies ».

8.4 DD – CO Colombières

M. Kummer annonce que le Cycle d'orientation des Colombières a pris conscience de l'importance du thème du développement durable en procédant à la création d'une commission du développement durable qui réunit pour le moment des adultes mais des élèves y seront bientôt intégrés.

Quelques activités décloisonnées sont d'ores et déjà prévues autour de différents thèmes (biodiversité, production agricole locale, distribution de pommes, recyclage des déchets, etc.).

M. Kummer regrette que l'action de distribution de pommes soit cette année compromise. Il espère vivement que les services communaux puissent intervenir afin de financer cette action concrète.

8.5 Initiative de la CARPE

Mme Tchamkerten signale, en vue de la votation du 24.11.2019, une présentation de l'initiative de la CARPE par Mme Lisa Mazzone le mercredi 2 octobre à 20h00 à la maison du Charron.

8.6 Ramassage des déchets

M. Angelo constate une forte volonté de mettre en place des actions pour l'environnement. Il va plus loin et demande que le Conseil municipal incorpore puisse se partager en groupes afin de procéder au ramassage des déchets dans la commune.

8.7 Projet d'embouteillage de l'eau de la Divonne

Revenant sur les propos de M. Lambert sur Divonne-les-Bains, M. Richard tient à le féliciter de la position qu'il a développée et surtout de ne pas avoir baissé la garde. En effet, nous ne sommes pas au bout de nos surprises dans ce dossier. L'abandon du projet d'embouteillage ne signifie pas l'abandon du projet de l'usine. Il convient de rester prudent. Merci à M. Lambert de continuer de suivre aussi activement ce dossier.

Mme Monnot-Crespi remercie l'administration communale pour la création du guide pratique de la commune de Versoix. Elle regrette cependant que les différents lieux où se trouvent les défibrillateurs ne soient pas mentionnés dans le thème « Sécurité – Urgence » afin de pouvoir les situer sur la commune.

8.8 Travaux

M. Lima relève la difficulté à gérer les informations concernant les travaux. Concernant le fonctionnement des feux du carrefour de Pont-Céard, il constate que la priorité pour le passage piétons a été supprimée. Il demande une modification afin de donner priorité la priorité aux piétons.

M. Lambert en prend note.

8.9 Chapelle d'Ecogia

M. Fauchier-Magnan signale que les travaux de la chapelle d'Ecogia ont été menés à bien. Une remise en service de la chapelle aura lieu mercredi à 18h30 avec une messe suivie d'une verrée à laquelle chacun est le bienvenu. Il ajoute avec satisfaction que le résultat est splendide.

8.10 Défibrillateurs

M. Kummer revient sur le dossier des défibrillateurs et informe qu'une application spécifique recense et indique les endroits où ils se trouvent.

8.11 Aménagement plage de Port-Choiseul

M. Marquis revient sur la motion votée par le CM le 18 juin 2018 « Pour l'aménagement d'un parc et d'une plage sur les terrains à l'abandon de la Grève à Port-Choiseul ainsi que l'élaboration d'un concept « Versoix Plages ». Il souhaite remettre ce projet sur les rails et demande ce qui a déjà été entrepris.

M. Lambert en prend note et reviendra prochainement devant le CM avec une présentation de ce dossier.

8.12 Environnement : décharge bioactive

M. Marquis revient sur la motion 2531 déposée au Grand Conseil pour examiner plus précisément l'utilisation de nouvelles technologies en vue de la valorisation des mâchefers genevois et réduire leur masse. Il demande une information du CA à ce sujet.

M. Lambert reviendra prochainement avec des informations concernant le projet de décharge bioactive, suite à une séance du Comité de pilotage de ce projet à laquelle il participe. Il indique que les mots sont toujours les mêmes : réduire la masse avec un meilleur tri à la source, réfléchir à l'élimination des matériaux. La seule crainte en tant que commune est de voir la question des sites réapparaître.

PAROLE AU PUBLIC

Néant.

Le Président lève la séance à 22h05.

* * * * *